



30 novembre 2015

TRANSFERT DU PERSONNEL ELF EP DE DATACENTER ET SAP VERS TGS

ATTENTION AUX MANŒUVRES PERFIDES DE LA DIRECTION

Suite au démarrage des procédures d'information-consultation concernant le transfert des activités DATA CENTER et SAP vers TGS, des expertises et consultations juridiques ont été déclenchées par les IRP, dont le CCE de l'UES Amont/Holding Total. Au-delà des problèmes de transfert de contrats, celles-ci doivent apporter des éléments en particulier sur la pérennité de TGS, sur la future organisation du travail et le risque de voir diminuer le nombre de postes suite à la mutualisation des tâches et au regroupement des prestations.

De ces expertises et consultations pourrait ressortir que l'obligation de changer d'employeur et de statut ne s'impose pas, y compris pour le personnel ELF EP.

La CFE-CGC en demandant, ce 26 octobre et d'une manière non concertée avec les autres syndicats, une réunion de concertation sur les modalités des transferts automatiques notamment concernant les salariés de contrat ELF EP, entrave le processus en cours au niveau du CCE UES AMONT et du Comité Européen et ouvre une voie royale à la direction pour imposer le principe d'une passerelle alors que la nécessité du transfert n'est pas à ce jour établie.

La Direction s'est d'ailleurs empressée de répondre ce 28 octobre à cette demande, en invitant les quatre organisations syndicales représentatives au périmètre de l'UES à tenir, dès ce 2 novembre, la réunion de concertation demandée par la seule CFE-CGC. D'ores et déjà, CGT, CFDT et SICTAME-UNSA ont demandé le report d'une telle réunion à l'issue du processus en cours de consultation des IRP.

En effet, au stade actuel et tant que ne sont pas connus les résultats des expertises et consultations en cours, il serait prématuré, voire contreproductif de négocier quoi que ce soit. C'est la raison pour laquelle les organisations syndicales SICTAME-UNSA et CGT, œuvrant dans l'intérêt des salariés, ne participeront pas à cette réunion du lundi 2 novembre si la direction persistait à la maintenir. FO et CFTC, bien que non conviés, s'associent à ce refus.

Les syndicats signataires du présent tract demandent à la direction d'informer pleinement les élus des IRP et de communiquer à ceux-ci tous les éléments qu'elle s'apprêtait à remettre aux syndicats ce lundi.

SOYEZ ASSURES DE NOTRE VOLONTE DE DEFENDRE LES INTERETS DES SALARIES CONCERNES PAR CETTE NOUVELLE REORGANISATION MAIS CELA DOIT SE FAIRE AU SEIN DES INSTANCES LEGALES DE REPRESENTATION DU PERSONNEL (dont les réunions font l'objet de Procès-verbaux officiels, où déclarations et engagements sont consignés).